

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 octobre 2025

Convocation du 21 octobre 2025

N° 2025_10_011

Objet : Espaces Naturels - Soutien à la candidature label « grand site de France des Gorges de l'Ardèche »

Le 28 octobre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Maurice-d'Ardèche, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Patrick MEYCELLE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Richard ALZAS à Anne-Marie POUZACHE, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Luc PICHON, Louise LACOSTE à Sylvie CHEYREZY, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, René UGHETTO à Monique MULARONI, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 10 - nombre de suffrages exprimés :

Vote contre : pour : abstention :

Luc Pichon, Président, rappelle qu'avant même la finalisation des travaux de la Combe d'Arc, les partenaires locaux ont initié un projet à long terme à l'échelle de l'ensemble du territoire des Gorges de l'Ardèche, dans la perspective de l'obtention du label Grand Site de France. Deux départements, trois EPCI et seize communes sont ainsi engagés à l'échelle du périmètre du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA). L'Etat, les deux régions concernées, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, ainsi que les offices de tourisme, participent également à la gouvernance via un conseil de territoire. Le label Grand Site de France offre une opportunité de structurer un projet choisi par le territoire pour les gorges de l'Ardèche, sans imposer de contraintes.

Les collectivités partenaires sont désormais invitées à valider la candidature des gorges de l'Ardèche au label Grand Site de France. L'enjeu principal du projet est de pérenniser une politique partagée et ambitieuse, faisant du patrimoine paysager et de la biodiversité un atout identitaire et économique du territoire.

Le programme d'actions qui sous-tend la candidature s'échelonne sur huit ans, correspondant à la durée du label. Il comprend trente-cinq actions réparties autour de cinq grandes thématiques :

- Maintenir et renforcer la gouvernance du territoire au sein d'un collectif.
- Préserver le capital naturel et paysager exceptionnel du territoire.
- Valoriser et accompagner les projets de requalification des bourgs et villages pour préserver leur identité.
- Soutenir une agriculture diversifiée, source de richesses et acteur des paysages.
- Accompagner un tourisme de qualité, fondé sur les patrimoines.

Le pilotage technique du programme d'actions sera partagé, afin de favoriser la mutualisation des moyens d'ingénierie et de garantir la sobriété en ressources financières et humaines. Ainsi, les

SLO

compétences existantes parmi les partenaires seront mobilisées, avec une contribution humaine estimée à 0,25 équivalent temps plein de la part du Département de l'Ardèche, de la Communauté des Communes des Gorges de l'Ardèche, de la Communauté des Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et de l'Office de tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc.

La gouvernance politique reposera sur un conseil de territoire incluant l'État, les collectivités (Régions, Départements, EPCI, seize communes), les offices de tourisme, le conseil scientifique de la réserve naturelle nationale. Ce conseil s'appuiera sur un bureau exécutif composé des 2 Départements, des 3 EPCI, du SGGA, et des communes de Vallon Pont d'Arc (commune cœur du site classé) et d'Orgnac l'Aven, afin d'assurer la coordination avec le Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé des motifs,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le dossier de candidature des gorges de l'Ardèche au label Grand Site de France et de soutenir le portage de cette candidature par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche,
- **Valide** le programme prévisionnel d'actions à 8 ans et de s'engager à poursuivre son engagement financier pour 2026, année transitoire, à hauteur de 13 125 €,
- **S'engage** à participer à la gouvernance du projet et en particulier au sein du Conseil de territoire et de valider le principe d'une convention de gouvernance pluriannuelle et ses conditions financières,
- **Décide de s'impliquer** dans le pilotage technique du programme d'actions en apportant des moyens d'ingénierie propres en appui de la structure animatrice et ce afin de mutualiser les moyens et porter les actions qui la concerne en y apportant sa contribution en fonction des moyens dont elle dispose.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Yvon MAUDUIT